

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
**Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe (CE)**

Procès-verbal de la réunion du 14 février 2025 (matin)

Ordre du jour :

Conférence parlementaire : « Le rôle des Parlements nationaux dans la protection du droit à un environnement sain »

*

Présents : M. Franz Fayot, M. Paul Galles, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Paul Galles, Mme Octavie Modert, Mme Alexandra Schoos, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Conférence parlementaire : « Le rôle des Parlements nationaux dans la protection du droit à un environnement sain »

La Conférence parlementaire sous rubrique est organisée par la Chambre des Députés dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ; elle réunit des parlementaires de l'APCE et des membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Son objectif principal est de faire le suivi

de la mise en œuvre de la résolution 2545 (2024) qui a été adoptée par l'APCE en avril 2024 et qui demande l'intégration du droit à « un environnement sûr, propre, sain et durable » dans un instrument juridique contraignant. Il s'agit dans ce cadre de stimuler le débat sur l'adoption de mesures juridiques et politiques pour la protection du droit à un environnement sain, tant au niveau national qu'international.

*

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Président de la Chambre des Députés Claude Wiseler a tout d'abord rappelé que le changement climatique est une réalité scientifique dorénavant incontestable et qu'il est donc nécessaire d'opérer une transition écologique complète afin de progresser véritablement dans la protection de l'environnement. Pour ce faire, il a souligné tant le rôle fondamental des parlements nationaux que l'importance de la coopération européenne pour se doter d'instruments juridiquement contraignants en la matière. En outre, il a mis en exergue la nécessité de l'implication de toutes les composantes de la société civile (jeunesse, entreprises, ...).

*

Madame Adélaïde Charlier, la conférencière principale et activiste pour la justice climatique et sociale, a mis en avant le renforcement des inégalités sociales à cause du changement climatique. Elle a aussi appelé les parlementaires à s'engager auprès de leurs gouvernements respectifs pour l'adoption d'un instrument juridique contraignant reconnaissant le droit à un environnement sain, qui permettrait de tenir davantage compte des droits des générations futures. L'oratrice a également évoqué la notion d'« univers parallèle », à savoir le fait que nous avons trop souvent tendance à minimiser les faits et à les dissocier de notre vie quotidienne, créant ainsi une déconnexion entre la réalité de la crise environnementale et notre perception de celle-ci.

*

Session I : Vers la garantie d'un environnement propre, sain et durable

Cette session a fait émerger une convergence des perspectives scientifiques et juridiques face à l'urgence environnementale, ainsi qu'un lien indissociable entre droits humains et environnement. Un constat particulièrement préoccupant est l'imbrication croissante des inégalités sociales et environnementales, qui appelle une réponse coordonnée afin de transformer la prise de conscience en actions concrètes au bénéfice de tous, avec une attention particulière pour les plus vulnérables.

*

Session II : Impact des jurisprudences climatiques et environnementales

Cette session a mis en avant l'évolution de la jurisprudence environnementale, notamment avec l'arrêt « Verein Klimaseniorinnen Schweiz et autres contre Suisse » du 9 avril 2024, dans lequel la Cour européenne des droits de l'homme a statué que la Suisse avait violé la Convention européenne des droits de l'homme en omettant de prendre des mesures suffisantes contre les effets néfastes du changement climatique sur la vie, la santé et le bien-être. La session a également permis de dessiner les contours d'une justice environnementale plus forte et a conclu qu'il est nécessaire d'établir une protection *sui generis*, directe et contraignante, qui offrira aux citoyens les outils nécessaires à la défense effective de leurs droits environnementaux.

Luxembourg, le 14 mars 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact